Le *Gaulois* raconte un fait très grave d'incarcération pour cause d'aliénation présumée, dont aurait été victime M. de Puyparlier, sous-intendant militaire en retraite qui a résidé jadis à Lille où il était bien connue et où il s'est marié. Nous reproduisons en substance et sous toute réserve le récit du *Gaulois*, qui mérite des explications de la part de l'administration.

Le 27 décembre, un inconnu s'est présenté chez M. de Puyparlier, sous prétexte d'acheter ses meubles. Il lui a dit que son beau-père lui prêtant les fonds, il avait besoin de le consulter, et il a invité M. de Puyparlier à venir conclure le marché en déjeunant au restaurant. Le lendemain, en effet, on déjeune, on convient du prix, mais il manquait à ces messieurs 50 francs pour parfaire la somme. Ils prient donc leur vendeur de les accompagner chez eux. M. de Puyparlier s'endort en voiture, et il se réveille à Charenton. Il pense qu'on lui avait fait prendre un narcotique.

Quelques jours après, un ami de M. de Puyparlier est averti et court à Charenton. On lui dit que l'admission du malade a eu lieu en vertu d'une demande de sa famille. Or M. de Puyparlier n'a plus qu'une cousine et deux nièces, habitant le Limousin et l'Algérie, et qui ignorent ce qui vient de se passer.

Quel est donc le parent qui a fait la demande par écrit, exigée par la loi pour l'incarcération provisoire d'une personne supposée aliénée ? C'est la femme de M. de Puyparlier, au dire de l'administration de Charenton.

Or, Mme de Puyparlier est en procès avec son mari. Les tribunaux de Paris et de Beauvais et à la cour d'Assises d'Amiens ont repoussé sa demande en séparation de corps. En décembre dernier, elle demandait la séparation de biens. Le tribunal venait de repousser également cette demande, en décidant que M. de Puypartier resterait chef de la communauté.

C'était donc presque au lendemain de la perte de son dernier procès contre son mari que Mme de Puyparlier trouvait moyen de le faire enfermer comme fou.

Un journal de Paris rapporte ce qui suit :

« Hier, un individu, âgé d'une quarantaine d'années et fort convenablement vêtu, est entré aux Tuileries, disant qu'il allait voir un de ses amis, employé aux cuisines. On l'a laissé passer. Une fois dans la cour, il s'est mis à gesticuler comme un télégraphe (ancien système) et à crier de toutes ses forces, mêlant dans une incompréhensible macédoine les noms de Thérésa, de Rochefort et de Burnichon.

» Des agents de la sûreté se sont approchés de lui et l'ont engagé à les suivre. Notre homme alors s'est agenouillé, a fait le signe de la croix, et a récité à voix basse une prière qui paraissait être adressée à l'empereur. Puis, doux et inoffensif, il a suivi les agents, son chapeau à la main.

» — C'est moi, leur a-t-il dit, qui doit sauver la France. Mais il faut que Napoléon III me cède sa place... D'ailleurs, c'est convenu.

» Ce pauvre insensé est un nommé T..., originaire de Lille, que des pertes d'argent et des chagrins de famille ont privé de la raison. Des mesures ont été prises pour le faire admettre dans une maison d'aliénés. »

Le mouvement général des voyageurs entre la France et l'Angleterre par les ports de Calais et de Boulogne, pendant l'année 1869, a été de :

Calais.....	156,342
Boulogne....	116,248

Différence en faveur du port de Calais..... 40,094 passagers

Ce chiffre offre une augmentation de 13,387 voyageurs sur l'année 1868, et prouve plus que jamais la préférence que donnent les voyageurs au port de Calais, à cause de sa courte traversée.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX

Société des bains et lavoirs publics de Roubaix.

Numéros des actions sortis au tirage qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 7 février 1870, à rembourser chez le gérant :

124, 654, 457, 412, 517, 456, 419, 242, 620, 225, 363, 520, 659, 688, 552, 4, 393, 474. 9718

Cour d'assises du Nord

Présidence de M. DECAUDAVAINE, conseillier. — Ministère, M. LEROY, substitut du procureur général.

1re affaire. — *Vol qualifié.*

Frédéric Mahieu, âgé de quarante ans, né à Wavrechain (Belgique), journalier à Mouscron, déjà quatre fois condamné pour vol, est accusé d'avoir, soit comme auteur, soit comme complice, coopéré à un vol de numéraire et d'objets mobiliers, étoffes, toiles, draps, etc., d'une importance de 2,500 à 3,000 fr., commis le 23 novembre dernier, au préjudice des demoiselles Guermonprez, marchandes de nouveautés à la Madeleine-lez-Lille, avec les circonstances aggravantes que ce vol aurait été commis la nuit, par plusieurs personnes, dans une maison habitée, avec escalade et effraction intérieure.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Mahieu est condamné à six ans de réclusion.

Défenseur, Me Dauphin.

2e affaire. — *Faux en écriture de commerce.*

Augustin-Jean-Marie Penard, âgé de vingt-cinq ans, né à la Grande-Serche (Ille-et Vilaine), voyageur de commerce à Lille, est accusé d'avoir, fin de 1869, commis à Lille plusieurs faux en écriture de commerce.

Déclaré coupable, avec des circonstances atténuantes, a été condamné à trois ans d'emprisonnement et cent francs d'amende.

Défenseur, Me Duchateau.

L'un des jurés n'ayant pas répondu à l'appel de son nom et n'ayant point régulièrement justifié de son absence, a été condamné par la Cour à une amende de 500 francs.

Plusieurs autres jurés ont été exemptés du service de la session sur la production de certificats de maladie.

Ainsi que nous l'avons dit, le rôle des assises est peu chargé. La session sera terminée samedi prochain 12 février.

Dernières nouvelles.

La soirée d'hier à Paris.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* qui nous arrive cette après-midi :

» Aujourd'hui dans l'après-midi, on a mis en état d'arrestation, en vertu de mandats spéciaux, les personnes suivantes, qui s'étaient fait remarquer par leurs excitations à la révolte, à propos de l'arrestation de M. Henri Rochefort : MM. Ulric de Fonvielle, Paschal Grousset, Humbert, rédacteurs de la *Marseillaise* ; Millière, gérant de ce journal ; Puissant, Casse, Arthur Arnould, Habeneck, Dereure, également attachés à la rédaction de la même feuille

» M. Gustave Flourens, contre lequel un mandat d'arrêt a été également lancé, n'a pu être arrêté ; il a disparu.

—

» Au nombre des individus écroués au dépôt, dans la nuit d'hier à aujourd'hui, se trouve un évadé de la prison de Dreux, où il subissait une peine correctionnelle pour vol et escroquerie, et qu'on n'avait pu retrouver jusqu'à ce jour

» M. Bazire, autre rédacteur de la *Marseillaise*, a été arrêté dans les circonstances suivantes :

» Vers deux heures, l'Empereur se promenait sur la terrasse du bord de l'eau. Au moment où un détachement de troupes, précédé de la musique militaire, revenait des invalides après les obsèques du maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Sa Majesté s'était arrêtée du côté de la place de la Concorde pour assister au défilé, quant vint à passer une voiture dans laquelle se trouvait un individu qui, mettant la tête à la portière, cria, en regardant l'Empereur : « Vive la république ! » Un agent s'approcha et l'invita à se taire. Cet homme répondit en poussant le même cri, plus violemment encore, et en injuriant l'agent de la force publique. Celui-ci alors procéda à l'arrestation de cet individu qui n'était autre que M. Bazire, et qui a été trouvé porteur d'un poignard.

» M. Bazire a été immédiatement remis entre les mains d'un commissaire de police.

» Ce matin, le journal la *Marseillaise* a été saisi.

» On annonce ce soir que M. Vallée, imprimeur, a refusé de continuer au journal la *Marseillaise* le service de ses presses.

—

» Ce soir, à neuf heures, des émeutiers ont réussi à élever une barricade rue Oberkampf, en renversant deux omnibus de la ligne de la place des Victoires à Ménilmontant, mais elle a été presque aussitôt occupée sans coup férir par des gardes de Paris et des sergents de ville.

» A la même heure, à peu près, quelques individus ont commencé à dépaver la rue Saint-Maur ; ils avaient déjà enlevé une centaine de pavés, quand une escouade de sergents de ville les a dispersés.

» Boulevard de la Villette, dans la soirée, on remarquait de nombreux groupes dont l'attitude paraissait quelque peu inquiétante. Cependant, jusqu'à présent, nous n'avons pas appris que des faits graves se soient passés sur ce point de Paris.

—

« A dix heures, ce soir, le boulevard Montmartre était très animé. Quelques cris séditieux des sifflets se faisaient entendre.

« Un peu plus tard, les groupes sont devenus si compactes qu'après des invitations de se disperser, restées infructueuses, des charges de sergents de ville ont dû être opérées. Plusieurs arrestation ont été faites.

« A 10 heures 1/2, des escouades de sergents de ville, commandées par des officiers de paix, sont massées au coin de la rue Montmartre, et, de l'autre côté du boulevard, au coin du Faubourg-Montmartre, devant le restaurant Vachette. Les grilles du passage Jouffroy et du théâtre des Variétés sont à demi fermées. Des sergents de ville, en assez grand nombre, circulent sur les bas côté du boulevard et empêchent les curieux de stationner.

« A onze heures, quelques émeutiers ont arraché un drapeau placé au-dessus d'un lavoir situé à la Vilette, rue Rebeval.

» A la même heure, une nouvelle barricade composée de voitures, d'omnibus et de madriers, a été élevée rue Oberkampf : elle était surmontée d'un drapeau.

» Des barricades ont été construites rue des Rigolles et rue Marais. Des détachements de gardes de Paris se dirigent sur ces deux points.

» Des troupes, formant à peu près une brigade, sont massées sur la place Vendôme, prêtes à marcher au premier ordre.

» Les dernières nouvelles portent que la Villette, le faubourg Saint-Antoine et le quartier de la Bastille jouissent de la plus grande tranquillité. Sur la place du Château-d'Eau, des groupes nombreux ont été dispersés par des agents de la brigade centrale.

» Dans le bas de Belleville et dans le faubourg du Temple quelques charges de cavalerie ont facilement dissipé les groupes qui persistaient à stationner.

» A minuit et demi, il ne nous parvient aucune nouvelle annonçant que, sur aucun point, des collisions sérieuses se soient engagées.

Le *Figaro* dit de son côté :

La physionomie du faubourg du Temple, hier à six heures du soir, était assez calme.

Sur les murs de la caserne du Prince-Eugène, au coin du faubourg, on voyait quantité de petites affiches blanches écrites à la main qui attiraient l'attention des curieux, Nous nous sommes approchés comme tout le monde, et voici ce que disaient ces petits papiers révolutionnaires !

ON DEMANDE

DES OUVRIÈRES EN CHEMISES

Tous les moyens sont bons pour la publicité.

A partir du passage Piver, c'est-à-dire vers le n° 90 du faubourg, plusieurs boutiques étaient fermées ; place de la Courtille, quelques curieux ; nous allons jusqu'en haut de la côte de Belleville, calme plat.

En descendant le faubourg, nous rencontrons une forte escouade de sergents de ville, officier de paix en tête.

En face de la caserne de la Courtille, notre voiture est obligé de s'arrêter pour laisser passer deux bataillons de la garde de Paris et un escadron de gardes municipaux.

Place du Châtea-d-Eau, nous ne remarquons pas plus de monde que d'habitude, et en arrivant au boulevard de Strasbourg, nous apercevons un petit detachement de gardes municipaux à cheval se dirigeant vers la gare de l'Est.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Paris, mercredi, 2 heures.
(Arrivée à Roubaix à 4 h. 45.)

Les derniers renseignements constatent qu'un assez grand nombre d'émeutiers ont été grièvement blessés par des coups de casse-tête.

Des conflits ont eu lieu sur divers points, mais les désordres sont demeurés circonscrits dans le quartier du *Temple*.

Le *Gaulois* dit que l'esprit des troupes est très-surrexcité contre les émeutiers.

Marseille, mercredi.

La nuit dernière, un rassemblement de quelques centaines d'individus, grossi par des curieux, s'est formé sur le cours et dans les rues avoisinantes. On a chanté la *Marseillaise* et hué la gendarmerie qui est restée impassible.

Après une sommation, de nombreuses arrestations ont été opérées ; mais à l'issue de l'interrogatoire, une trentaine de prisonniers seulement ont été gardés.

Bourse de Paris
du Mercredi 9 Février 1870

Rente 3 p. 0/0.....	73.30
id. 4 1/2 p. 0/0.....	104.««

COMMERCE.

Havre, mercredi.

(Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.)

Oomra, livrable facile.

Liverpool, hier 12,000 balles ; aujourd'hui, probablement 10,000 ; Orléans, 11 5/8 ; fortes recettes en Amérique.

Havre, mercredi 3 h. 02.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets).

Ventes, 400 balles, prix inchangés, bien tenus.

Liverpool, ventes probables, 10,000 balles ou plus, sans changement.

Havre, marni 8 février 1870 *Cotons.* — Les avis d'Angleterre d'hier, parvenus dans la matinée, sont meilleurs et ils ont un peu raffermi notre marché, surtout pour le livrable ; on a aussi payé 111 fr. pour Oomra embarquement mars ou avril, et on tenait 112 fr. pour février ou mars.

A livrer, on a payé 135 fr, pour Louisiane février, 132 fr. 50 pour avril et mai, 117 fr. pour Oomra avril.

En disponible, on s'est raidi aussi ; il faut voir le bon très ordinaire Louisiane à 138 fr. 50, le low middling dans le port au même prix, et l'on a fait du good ordinary à 136 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 768 b., mais on a été calme cette après-midi, sur les nouvelles de la soirée d'hier à Paris.

Nous avons aussi des dépêches par câble signalant 15,000 b. de recettes à New-Orléans pour les trois premiers jours de la semaine, contre 14,000 b. il y a huit jours, et 27,000 b. dans le Golfe, contre 23,000 b.

CONDITIONS DES SOIES

LYON, LE 7 FÉVRIER 1870

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	POIDS
50	Organsin	16	7	13	2	3	2	4	2	»	4103
40	Trames	7	»	4	»	»	3	24	6	»	2684
48	Grèges	16	4	7	2	»	»	11	8	»	3450
11	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
155		39	11	24	4	3	5	36	16	»	10237

BALLOTS PESÉS.

5	Organsin	2	»	»	»	»	»	2	2	»	121
2	Trames	»	»	»	»	»	»	20	»	»	87
43	Grèges	3	»	»	»	»	»	21	»	»	2150
3	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
53		5	»	»	»	»	»	21	22	»	2358

Dernier numéro placé des Soies et Bobines, depuis le 1er du mois.... 780
Dernier numéro des Laines..... »
Dernier numéro des ballots pesés 267

SAINT-ÉTIENNE, 7 FÉVRIER 1870.

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Bengale	Chine	Japon	Brousse	Perse	Diverses	POIDS
9	Organsin	1	»	»	2	5	1	»	»	»	704 39
13	Trames	»	»	»	»	3	»	»	»	»	878 80
4	Grèges	»	»	»	3	»	»	»	»	»	140 30
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
30		1	»	»	2	11	1	»	»	»	1723 49

BALLOTS PESÉS.

2	Organsin	1	»	»	»	1	»	»	»	»	51 57
3	Trames	»	»	»	»	2	1	»	»	»	39 49
4	Grèges	»	»	»	1	3	»	»	»	»	211 38
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
7		1	»	»	1	6	1	»	»	»	302 44

10 Décreusages.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 8 Février 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	500	..
Lille 1860. J. A. 1865. . . .	104	50
Lille 1863. J. J. Janv. 1864 .	98	..
Lille 1868, libérées. . . .	503	75
Roub.-Tourcoing, R. à 50. .	43	75

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	565	..
Comptoir Devilder et Ce. . .	525	..
Crédit industriel du Nord. .	511	25
Caisse Pérot et Comp. . .	566	25
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300	..
Gaz de Wazemmes à . . .	1300	..
— — n . . .	1125	..
Caisse commerc. de Roubaix.	552	50
Lille à Béthune, actions. . .	...	..
Lille à Béthune, oblig. . .	400	..
Aniche (le douzième) . . .	...	..
Azincourt.	250	..
Auchy-au-Bois	...	..
Bruay	1840	..
Bully-Grenay, anc. . . .	425	..
Carvin, ...	950	..
Courrières, ...	10075	..
Campagnac, ...	625	..
Douvrin, anc.	...	..
Douvrin nouv. 1864 . . .	...	..
Escarpelle, ...	1300	..
Epinac, ...	...	..
Ferfay, ...	1400	..
Fiennes et Harding, . . .	...	..
Lens, ...	9100	..
Liévin, ...	1550	..
Meurchin, ...	900	..
Vicoigne-Nœux, ...	5410	..
Vendin, ...	...	..
Thiv. et Fresnes (M.) . . .	...	..

COURS DES HUILES A LILLE.

8 Février 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	93«« à ««	26 à 28 50	19«« à 19 50 «
» épur pq	99«« « «	« « « «	«« « « « «
Œill. b. g.	« « « «	32«« 37	«« 1450 15 « «
» rousse. .	« « « «	« « « «	«« « « « «
Cameline. .	« « « «	22 24	«« 15 « « «
Chanvre. .	« « « «	15 15 50	16 50 «« « «
Lin du p. .	«« « «	20 26	«« 26 30 « «
Lin gr. et.	«« « «	24 27	«« 25«« 27 « «

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 10 Février.

Grand succès !

SÉRAPHINE

comédie en 5 actes du Théâtre du Gymnase.

Le passé de Michette, vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures 1/2.
A 8 h. SERAPHINE.

Mercredi 9 Février à 8 h. 1/4 du soir

Cours public de Physique

Galvanoplastie ; appareils, dissolutions, moules. Applications diverses de la galvanoplastie.

En vente à la Librairie L. Reboux.

ETUDE

SUR L'INDUSTRIE LAINIÈRE

en France

et les moyens de ramener sa prospérité

par Paul PIERRARD, (courtier en laines).

A Londres, 44, Coleman Street, City, E. C.

PRIX : 1 franc.

(Vendue au profit de Société française de secours à Londres.)

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1re et 2e cl.) — 7.36 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1re cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

DÉCRET IMPÉRIAL D'UTILITÉ PUBLIQUE

Du 18 Juillet 1865

SOCIÉTÉ ANONYME

DES THERMES D'ENGHIEN

Capital Social : 6,000,000 de Francs

CAPITAL DÉJÀ SOUSCRIT : 4,400,000

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM **Ach JUBINAL**, Officier de la Légion d'honneur, Député au Corps législatif ;
DE FORCADE LA GRÉZÈRE, Propriétaire.
DE LA GRANGE, Ingénieur des Mines.
F. DEFONTBOUILLANT, Chevalier de la Légion d'honneur.
Antoine ALÉGRE, ancien directeur des Etablissements d'Enghien.

INSPECTION

M. le Dr **de PUISAYE**, Chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur nommé par le gouvernement.

Souscription à 1,600 Actions
— à 2,760 Obligations

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

1,600 ACTIONS ÉMISES AU PAIR.

VERSEMENTS

En souscrivant. . . .	100 francs.
A la répartition. . . .	150 »
Le 1er juillet prochain .	100 »
Le 1er octobre suivant. .	150 »
	500 francs.

Il sera accordé une bonification de 3 frans à tout Souscripteur qui se libérera par anticipation.

Chaque Action à droit : 1° à un prélèvement **fixe de 6 °/o à titre d'intérêt ;** 2° au dividende supplémentaire produit par les recettes nettes de l'exploitation.

Les coupons seront payables en janvier et juillet de chaque année.

Le coupon de juillet sera reçu comme espèces en déduction sur le troisième versement.

ET **2,760** OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DE **500** FRANCS, ÉMISES A **290** FRANCS, remboursables à 500 francs en 60 années, produisant 20 francs d'intérêt annuel, payable en deux coupons semestriels, le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

VERSEMENTS

En souscrivant	100 francs.
A la répartition	100 »
Le 1er juillet prochain . .	90 »
	290 francs.

Le coupon échéant en juillet 1870 sera reçu en paiement du dernier versement, et il sera fait remise de **2 francs** aux Souscripteurs qui au moment de la Souscription, se libèreront complétement.

Les Obligations ont pour gage une première hypothèque.

La Société des Eaux minérales d'Enghien existe depuis 1845 ; l'exploitation remonte à 1780 ; elle a publié son rapport annuel (1870), qui aurait permis de distribuer un dividende de plus de 20 °/o.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Du 15 au 20 Février

PARIS

A LA CAISSE DU JOURNAL

L'ÉPARGNE

Directeur : M. DE FONTBOUILLANT, *, 1, *rue de la Bourse.*

A **LYON**, à la Succursale de la Caisse et du journal l'**Épargne**, 92, rue de l'Impératrice.

A **LILLE**, à la Succursale de la Caisse et du Journal l'**Epargne**, 106, rue Impériale.

On peut verser dans toutes les succursales de la Banque de France au crédit de M. FONTBOUILLANT. 9717